



Communiqué de presse

Mercredi 1 février 2023

La Ville de Paris et HAROPA PORT réaffirment leurs engagements pour la Seine

HAROPA PORT et la Ville de Paris ont souhaité préciser leurs objectifs communs pour un développement durable de l'usage des ports et des quais de la Seine dans Paris par la signature d'une convention de partenariat détaillant les actions mises en place sur la période 2022 - 2026, et l'adoption du nouveau cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de Seine avec l'ensemble des parties prenantes.

Les quais au centre d'enjeux de taille portés par la Ville de Paris et HAROPA PORT

Le développement d'une logistique urbaine durable, d'un tourisme durable, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, la valorisation du patrimoine, le développement des aménités et des services pour les Parisiens s'inscrivent dans les domaines de compétence de HAROPA PORT et de la Ville de Paris, sans oublier les enjeux du fleuve dans ses aspects hydrologiques et biologiques traités par d'autres acteurs publics.

« La Seine et ses ports, dans le bief de Paris, sont tout à la fois un élément de patrimoine culturel, et vivant, un lieu de vie et de loisirs et une infrastructure de transport

indispensable au fonctionnement même de la ville. Ces derniers mois cette utilité a été mainte fois démontrée, pour l'acheminement des matériaux de construction et l'évacuation des déchets de chantier y compris pour la construction en bois de la tour Woodup, pour la livraison des magasins FRANPRIX, pour la livraison à domicile des clients d'IKEA, pour la réhabilitation de la cathédrale Notre Dame puisque les pierres de taille sont acheminées par barge depuis le port de Gennevilliers... alors que nous nous préparons activement aux JOP 2024, cette collaboration renforcée entre la Ville et le port nous donne à la fois des orientations et un cadre de travail au service de la Seine », précise Antoine Berbain, directeur général délégué de HAROPA PORT.

Les grandes orientations de cette convention s'articulent autour de 3 axes :

- Un partenariat plus étroit entre les deux partenaires,
- Une harmonisation croissante et la gestion de proximité,
- Un copilotage de projets de transition écologique pour l'avenir du fleuve et de ses usages.

Par cette convention, HAROPA PORT et la Ville de Paris souhaitent renforcer leurs liens notamment autour des activités ayant recours au transport sur les zones où la navigation est possible tout en veillant à ce que la mixité des usages sur les quais ne soit pas entravée plus que de nécessaire. La convention s'inscrit également dans une logique de développement de la logistique urbaine au cœur de Paris.

La convention de partenariat permettra d'harmoniser la gestion de proximité grâce notamment à la mise en œuvre d'une politique coordonnée en matière d'habitat fluvial, en cohérence avec les usagers prioritaires de la Seine. L'objectif est de renforcer la propreté sur les quais et les plans d'eau de la Seine, mais également de garantir la pérennité structurelle des quais et la consolidation de la continuité piétonne.

Enfin, les projets de transition écologique pour l'avenir du fleuve et de ses usages seront copilotés par les deux partenaires. Les projets porteront notamment sur le renforcement de l'insertion architecturale et paysagère des activités et des aménagements sur les quais, la promotion et l'accompagnement du « verdissement » de la flotte fluviale, l'accompagnement de la transition écologique et l'adaptation de la ville au changement climatique. L'intégration de nouveaux usagers à travers la baignade en Seine et le renforcement de la mixité spatiale et temporelle des espaces ainsi que l'optimisation de l'usage des quais et l'amélioration des services portuaires feront l'objet d'une attention particulière portée par HAROPA PORT et la Ville de Paris.

« Cette convention passée entre HAROPA Port et la Ville de Paris - la première entre nos deux entités – renforce les liens que nous avons su tisser ensemble depuis que les trois ports du Havre, de Rouen et de Paris ont été réunis. Cette convention nous permet d'avoir un véritable co-pilotage sur les projets de transition écologique pour l'avenir du

fleuve et de ses usages, déclare Pierre Rabadan, adjoint à la maire de Paris chargé du Sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Seine. Je pense à la baignade en premier lieu bien sûr, un symbole fort pour Paris dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi à la transformation de la flotte fluviale parisienne et à sa décarbonation, ainsi qu'aux projets que nous portons conjointement sur la fin des plastiques à usage unique et à la disparition des déchets flottants : un sujet aussi bien technique pour nous que pédagogique vis-à-vis des usagers des bords de Seine ».

Une refonte du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales indispensable dans le cadre de ce partenariat

A la lumière de deux décennies d'application et des nouveaux enjeux environnementaux, une révision du cahier des prescriptions est apparue nécessaire. Le document s'applique à l'ensemble des berges de Paris et a pour objectif de mettre la Seine en valeur et d'homogénéiser l'aspect des installations.

Les caractéristiques fortes et intemporelles des berges parisiennes du cahier précédent de 1999 sont conservées auxquelles la résilience et l'adaptation des berges au changement climatique ont été ajoutées.

Ainsi, le nouveau cahier est enrichi des thématiques suivantes :

- l'intégration des 3 kilomètres des berges de Seine naturelles du Bois de Boulogne, et des installations saisonnières,
- le renforcement de la végétation et de la biodiversité prenant en compte le rôle climatique de la Seine.

Ce document définit un vocabulaire spécifique et commun pour les berges basses de la Seine dans Paris. Il vise à mettre en avant l'unicité d'un site, au-delà des usages, et à donner une cohérence d'ensemble en lien avec les acteurs et les gestionnaires (HAROPA PORT | Paris, VNF, Ville de Paris, amodiataires...).

Un comité de rédaction s'est réuni pendant un peu plus d'un an associant HAROPA PORT | Paris, VNF, la Ville de Paris, les Architectes des Bâtiments de France et l'APUR. Le document a fait l'objet d'une communication au Conseil de Paris du 13 octobre 2022 et d'une approbation du directoire de HAROPA PORT | Paris le 9 décembre 2022.

Le cahier des prescriptions a pour vocation de préserver et de valoriser l'identité des berges en tant qu'espace public portuaire partagé, formant une continuité paysagère essentielle.

À propos de HAROPA PORT

Les ports du Havre, Rouen et Paris constituent depuis le 1er juin 2021 le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine. Quatrième port nord-européen, HAROPA PORT est connecté à tous les continents grâce à une offre maritime internationale de premier plan (près de 620 ports touchés). Il dessert un vaste hinterland dont le cœur se situe sur la vallée de la Seine et la région parisienne qui forment le plus grand bassin de consommation français. Du Havre jusqu'à Paris, l'ensemble portuaire affiche 2,5 millions de m2 d'entrepôts logistiques en service et plus d'1 million de m2 d'entrepôts disponibles. HAROPA PORT constitue aujourd'hui en France un système de transport et de logistique en mesure de proposer une offre de service globale et décarbonée de bout en bout. Il génère une activité maritime et fluviale annuelle de près de 110 millions de tonnes qui représente environ 160 000 emplois

Contacts presse :

Cécile Denis : 06 07 29 73 68 - cecile.denis@haropaport.com

Service de presse - Camille Pavlovic - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr